



## Promesse de vente - agissement de l'agence

-----  
Par PMO68

Bonjour à toutes et à tous !

Je vous explique en « gros » la problématique et l'historique :

Ma fille et mon gendre ont acheté une maison en 2007.

Courant 2014, ils souhaitent vendre leur maison et s'adressent donc à différentes agences.

Suite à un mandat, une agence leur propose des clients.

1ère visite début décembre (sans suite) puis 2ème visite le 04/02 suivie d'une offre d'achat envoyée par l'agence en pdf.

L'historique relate par ma fille et son mari:

- début décembre 2014, 1re visite de l'agence avec M et MMe
- le 04/02 contre-visite suivie d'une offre d'achat que l'agence leur a envoyé en pdf
- on la signe et je lui apporte le 05
- elle s'occupe de toutes les démarches auprès des 2 notaires, récupère tous les papiers qu'on avait à fournir dont les diagnostics et les transmet à notre notaire
- le 11/02 elle revient avec les acheteurs pour que Mme Regner fasse son "inventaire" dans la maison
- la clerc de notaire m'appelle mardi 17 (ou mercredi 18 peut être je ne sais plus) pour me donner la date de la signature (prévue mercredi 25) et les clauses de l'acheteur, parmi lesquelles la vente de leur maison (leur signature définitive est prévue le 30/04)
- au vue du peu de délai qu'il y aurait eu entre leur signature et la notre, et du fait qu'on aurait du prendre des engagements dans une location avant et du coup perdre de l'argent sans avoir de compensation de leur part si jamais leur vente avait capoté, on demande à la notaire de mettre 1 clause de notre côté qui sera que la signature de notre vente ne pourra se faire avant le 29/06. Elle nous explique que c'est pas possible et que la date c'est juste un accord entre le vendeur et l'acheteur, qu'il faut contacter l'agence. On contacte donc l'agence pour lui dire, elle doit demander aux acheteurs.
- aucune nouvelle ni réponse des acheteurs. Entre temps on décide de ne plus vendre car on ne veut pas prendre le risque de déménager pour rien (vu plus haut).
- on prévient donc l'agence + le notaire vendredi 20 matin (toujours aucune nouvelle de la réponse des acheteurs sur la date de signature). Le notaire s'en moque tant qu'on a rien signé chez lui. L'agence, on lui explique bien qu'on ne la vendait plus en lui expliquant pourquoi (retrait total de la vente) (car effectivement si on s'était désisté pour aller vendre à quelqu'un d'autre c'était discutable) et elle nous dit ok pas de problème je comprends, on lui demande si on a quelque chose à faire un courrier ou quoi que ce soit pour retirer la maison de la vente, elle nous dit non non c'est bon vous inquiétez pas.
- plus aucune nouvelle de personne jusqu'à la fameuse lettre reçue le 28/02/2015.

Quels sont les recours ou possibilités offertes

Merci pour vos conseils

Patrice MONTINARI